

017	UTBM service communication	Puissance 29 n°101	Janvier 2014
		Repères	pôle métropolitain - région - EPCI - politique - SMAU - coopération locale - Aire urbaine - CPER

AIRE URBAINE

Un pôle métropolitain pour une Aire urbaine plus forte

► Créés par la loi de 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales, les pôles métropolitains sont constitués d'un regroupement d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Après avoir défini l'intérêt métropolitain, Ils peuvent gérer ensemble des compétences parmi une liste imposée par la loi. C'est ainsi que les élus de Belfort, Héricourt et Montbéliard ont fait le choix de créer, sur le périmètre du SMAU, un pôle métropolitain à l'horizon de février 2014. Les conditions de cette décision ne font en effet pas débat : plus grand pôle démographique et industriel sur l'axe Rhin-Rhône (avec plus de 300 000 habitants et 135 000 emplois, soit 30 % de l'emploi régional) ; donneurs d'ordre d'envergure internationale (PSA, Alstom, GE et le voisinage prochain de Swatch) ; carrefour de transport européen avec des infrastructures renouvelées (l'A36 et l'axe Bienne-Langres via la RN 19 en cours de constitution, la LGV, la ligne Belfort-Delle à prolonger vers Epinal, l'Euroairport) ; contexte de la recherche et de l'enseignement supérieur (7 500 étudiants, l'Université de Franche-Comté, l'UTBM, des laboratoires de pointe) ; grands équipements (l'Axone, l'Atria, des scènes artistiques nationales), cadre naturel et urbain favorable, hôtellerie solide, favorisant un niveau d'animation national et un tissu culturel très dense. Dans la continuité de la coopération



locale initiée depuis le début des années 80 et renforcée ces dernières années, on franchit là une nouvelle étape, avec des réalisations concrètes dans les six grands domaines de compétences que sont l'enseignement/recherche, le développement économique (avec notamment une agence économique pour accompagner les filières de l'automobile et de l'énergie), les transports, la santé, la culture (en constituant un pôle européen à partir des deux scènes nationales) et l'aménagement du territoire. Ce travail se fera au travers du Syndicat mixte de l'Aire urbaine (SMAU), maintenu dans ses fonctions et à budget constant. S'il se positionne rapidement, le pôle pourra compter sur les aides du Fonds européen de développement régional,

et voir ses grandes opérations locales inscrites au Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2014-2020. Avec plus de 34 000 emplois industriels, ce pôle deviendrait le premier à dominante industrielle de France, bénéficiant de nouvelles perspectives en terme d'image, de solidarité, de rayonnement et d'ouverture. A terme, un élargissement aux intercommunalités voisines, notamment en Haute-Saône (Lure, Luxeuil, Villersexel) est envisagé pour une meilleure prise en compte globale du bassin industriel. La création de ce pôle devrait avoir lieu à l'automne prochain, suivant l'adoption du projet de statuts par les établissements de coopération intercommunale concernés (EPCI), après les élections municipales de mars 2014. ■